

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AGREVE
SEANCE DU 5 MARS 2015**

Nombre de Conseillers

En Exercice: 23, Présents: 14, Votants: 20

**Objet : Motion sur le traité de libre échange transatlantique
(9.1 Autres domaines de compétences des communes)**

L'an deux mille quinze

Le 05 mars 2015 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice WEISS, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2015

Présents: M.WEISS Maurice - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - Mme CROZE Blandine - Mme ARSAC Brigitte - Mme DUFAUD Caroline - M.CHANTRE Eric - Mme BERTRAND Céline - Mme SINZ Marie Jeanne - M.JOUVE Henry - M.DESBOS Jérôme.

Absents : M.BOUIX Laurent - M.CHANTRE Thierry - M.GAUTHIER Christophe (donne pouvoir à M.VILLEMAGNE) - M.GUILHOT Yoann - M.LESCAILLE Bernard (donne pouvoir à Mme SINZ) - M.MARCAILLOU Patrick (donne pouvoir à Mme MOREL) - Mme PONTON Carine (donne pouvoir à M.CHANTRE Eric) - Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme BERTRAND) - Mme TEYSSIER Marie Pierre (donne pouvoir à M.JOUVE).

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND Céline.

Le Conseil Municipal de Saint-Agrève réuni en séance publique le 5 mars 2015 sous la présidence de son maire Monsieur Maurice WEISS a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés la motion suivante :

Depuis juin 2013 la Commission Européenne dispose d'un mandat des États membres pour négocier avec les États-Unis d'Amérique un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (T.A.F.T.A.) qui vise à faciliter le libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis par une baisse des barrières douanières, une harmonisation des législations et des normes européennes et/ou nationales.

Les négociations en cours se déroulent dans le plus grand secret entre la Commission Européenne et les États-Unis ; aucune information n'est transmise aux parlementaires ou aux élus locaux, aux partenaires sociaux et aux citoyens. Une telle opacité ne peut qu'engendrer les pires doutes quant aux tractations en cours et constituent un déni de démocratie.

Le risque est grand de voir les entreprises multinationales les plus puissantes, disposant d'un lobbying très actif, chercher à asseoir leur domination en imposant des dispositions leur permettant de contourner, voire de s'affranchir totalement des décisions politiques nationales ou locales et le droit des citoyens à disposer d'eux-mêmes.

Ainsi ces multinationales pourraient juridiquement contester toute réglementation étatique qu'elles jugeraient contraire à leurs intérêts économiques ou financiers.

Cette menace résonne d'une manière toute particulière à Saint-Agrève où nous sommes très attachés :

- A une économie de proximité, et des circuits courts, respectueuse des hommes et de l'environnement,
- A une agriculture raisonnée à taille humaine qui privilégie la qualité, l'authenticité et la gestion des espaces naturels,
- Au maintien de services publics accessibles à tous ainsi qu'au maintien d'activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché.

Envoyé en préfecture le 11/03/2015

Reçu en préfecture le 11/03/2015

Affiché le

Berger
Levrault

Pour ces raisons les Conseillers municipaux de Saint-Agrève demandent :

- Un moratoire sur les négociations en cours et que l'ensemble des textes déjà produits sur ce sujet puissent être rendus publics,
- L'ouverture d'un débat national impliquant la participation des collectivités locales et des populations,
- Au gouvernement d'exercer la plus grande vigilance sur les conséquences de la signature de cet éventuel accord et de tout faire pour protéger le droit des citoyens à décider librement et démocratiquement de leur avenir.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme, fait à SAINT-AGREVE,

Le Maire,
Maurice WEISS

Affiché en Mairie le :

11 MARS 2015

Transmis en Sous-préfecture de Tournon sur Rhône
pour contrôle de la légalité le :

11 MARS 2015

